



# Présentation du projet

## Zone d'implantation

- La zone d'implantation se situe à une grande distance des habitations : à plus de 900 m (la loi impose 500 m). La priorité est de préserver la tranquillité des habitants.
- La zone est éloignée des zones de protection environnementales Natura 2000. La zone spéciale de conservation ZSC la plus proche est à 4,9 km.

## Caractéristiques du projet

- 5 éoliennes de 3,6 MW de puissance unitaire, soit un parc de 18 MW
- Hauteur de mât de 117 m et 63 m de longueur de pale
- Production annuelle estimée à 56,5 millions de kWh

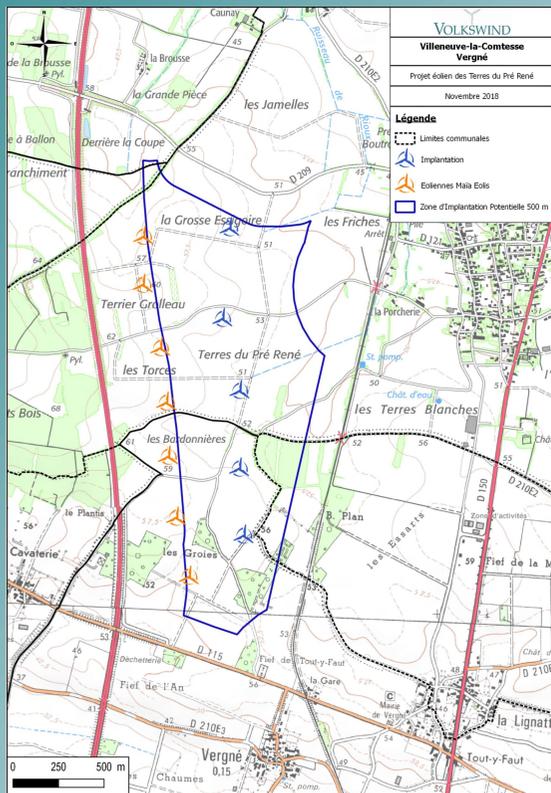
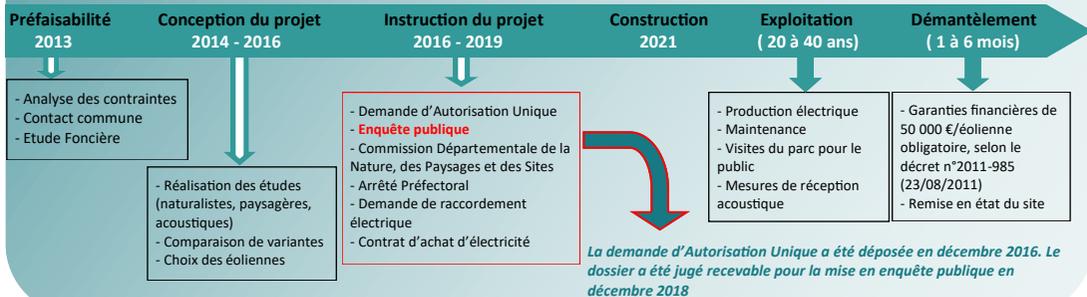
Les différentes études menées ont permis de développer un parc éolien efficace en terme de production électrique tout en respectant les richesses et contraintes locales.

## Le projet en chiffres :

<p><b>17 700</b></p> <p>Personnes alimentées (chauffage inclus) sans émission polluante</p> <p>≈ 2 fois la population de Saint-Jean-d'Angély (production annuelle de 52,5 millions de kWh)</p>	<p><b>17 000</b></p> <p>Tonnes de CO<sub>2</sub> évitées chaque année (300g/kWh), soit 113 000 trajets Lille-Marseille en voiture diesel *</p>	<p><b>174</b></p> <p>emplois ETP créés à l'échelle nationale, dont 53 à l'échelle locale l'année de la construction. Puis environ 3 emplois sur le département chaque année d'exploitation**</p>	<p><b>3 000 000 €</b></p> <p>Pour les entreprises locales (travaux, BTP, réseaux, hôtellerie, restauration...)</p>	<p><b>180 000 €</b></p> <p>De retombées fiscales estimées par an pour le territoire</p>
--	--	--	--	---

\* source : ADEME \*\* source: Outil TETE développé pour l'ADEME et réseau climat

## Les étapes du projet



# Les études

## Etudes environnementales (ENCIS Environnement)

La zone présente des sensibilités environnementales compatibles avec le futur parc éolien.

L'impact résiduel du parc sera faible. En effet, il tiendra compte des sensibilités particulières de certaines espèces, et des mesures de réduction adéquates seront mises en place, tel le bridage d'une éolienne en faveur des chauves-souris selon certains paramètres climatiques.

Les travaux de construction commenceront préférentiellement en dehors de la période de nidification afin de préserver la tranquillité des oiseaux sur le site et un suivi écologique du chantier sera mis en place.

Durant l'exploitation du parc, un suivi environnemental sera réalisé par un cabinet spécialisé les trois premières années de fonctionnement puis tous les 10 ans, à savoir :

- \* Un suivi de l'évolution de la flore et des habitats,
- \* Un suivi de l'activité des chauves-souris par enregistrements continus à hauteur de nacelle,
- \* Un suivi du comportement de l'avifaune
- \* Des prospections au sol, de chauves-souris et oiseaux, conformément au protocole national 2018 de suivi des parcs éoliens terrestres.

## Etudes acoustiques (EREA Ingénierie)

Des acousticiens sont venus sur site pour faire des mesures de niveaux sonores sans les éoliennes. Ils ont ensuite modélisé la diffusion acoustique depuis chaque éolienne. Ils se sont assurés que le niveau perçu au niveau des habitations respecte bien la réglementation française, qui est la plus stricte en Europe.

Un plan d'optimisation (bridage de plusieurs éoliennes suivant les conditions) sera mis en place afin que le parc respecte l'arrêté du 26 août 2011.

Après construction des éoliennes, un acousticien viendra faire de nouvelles mesures pour vérifier que les éoliennes respectent totalement la réglementation.

Source : France Energie Eolienne

L'énergie éolienne n'a pas d'impact sur la santé.



« Aucune maladie ni infirmité ne semblent être imputées au fonctionnement des éoliennes. »

Source : Académie Nationale de Médecine, 3 mai 2017

Le son produit par les éoliennes mis hors de cause.



Les émissions acoustiques audibles des éoliennes sont « très en deçà de celles de la vie courante ».

En tout état de cause, elles ne peuvent pas être à l'origine de troubles physiques.

Source : Académie Nationale de Médecine, 3 mai 2017

Des infrasons sans risques.



« Il n'existe pas de risque sanitaire pour les riverains spécifiquement liés à leur exposition à la part non audible des émissions sonores des éoliennes (infrasons) » Source : ANSES, 14 février 2017

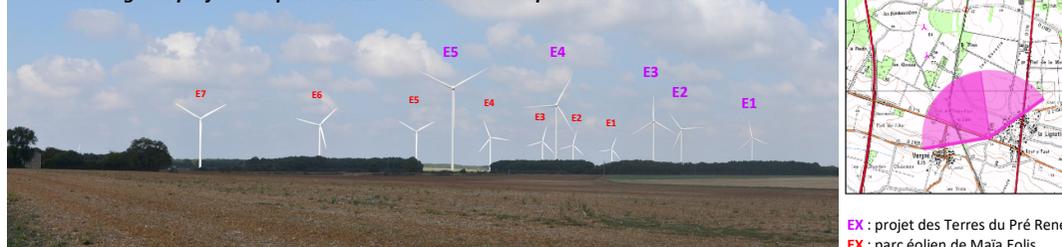
<p>≈ 35 000 châteaux d'eau</p>	<p>100 203 km de lignes aériennes à haute tension</p>	<p>≈ 1 500 parcs éolien</p>
<p>950 000 km de réseau routier (hors autoroutes)</p>	<p>≈ 12 000 supermarchés et hypermarchés</p>	<p>Source : France Energie Eolienne</p>

## Etudes paysagères (ENCIS Environnement)

Grace à l'analyse paysagère des dispositions ont été prises dès les premières phases du développement du projet afin de proposer un site et une implantation garante d'une insertion visuelle optimale.

Ce projet vise à densifier celui déjà existant, et évite ainsi le mitage. Les boisements limitent la visibilité des éoliennes et des mesures de plantations de linéaires de haies (895 ml) sont proposées afin de limiter les vues sur le projet.

Photomontage du projet— depuis la D115 — 1 289 m de la première éolienne



EX : projet des Terres du Pré René  
EX : parc éolien de Maïa Eolis